

S.C. 41. B. 111.0.

30/09/93

15:32

AMBASSADE DE SUISSE BRUXELLES:

NO. 251

P001/001

BRUXELAM

ZBRN0075

CONFIDENTIAL

page 1 of 5

101.1.sd - BLF/ER

bruxelles, 30.09.1993, 10h00

pour monsieur le conseiller federal j.-p. delamuraz / fax

copie a:

- secretariat du president de la confederation / fax
- secretariat du chef du dfae
- secretaire d'etat dfae
- ddip, dfae
- service economique et financier, dfae
- secretariat de la cheffe du dfi / fax
- office federal de la sante publique, dfi / fax
- groupement de la science et de la recherche, dfi / fax
- secretariat du chef du dfjp / fax
- ofiamt, dfep / fax
- office federal de l'agriculture, dfep / fax
- secretariat general du dftce / kurier
- office federal de l'aviation civile, dftce / kurier
- office federal des transports, dftce / fax
- bawi/ib: blf, jek, ari, gir, imb, spi, bal, zos, jag, ram, mey, ebe, was, egg, hlg, nag, nep, klm, vwa

ambasusisses athenes, bonn, copenhagen, dublin, la haye,
lisbonne, londres, luxembourg, madrid, paris, rome, helsinki, oslo,
stockholm, vienne, tel aviv, tokyo, washington
delegations suisses a geneve, paris et vienne
representation suisse a strasbourg
mission suisse bruxelles (transmis directement par nos soins)

alle pe
fax (22)

La visite bilaterale a bruxelles des 28/29 septembre 1993

. introduction

parfaitement prepare par l'ambassadeur simonin et son equipe, j'ai effectue une visite de deux jours a bruxelles, aupres de la residence belge, visite qui m'a permis d'avoir des seances de travail, d'abord avec m. robert urbain, ministre du commerce exterieur et des affaires europeennes et, le lendemain, avec l'ambassadeur hubert van houtte, directeur general des relations economiques exterieures du mae. en outre, j'ai presente un expose sur l'etat des relations ch/ce a la chambre de commerce suisse pour la belgique et le luxembourg et fait une conference de presse. enfin m. et mme simonin ont organise un diner prive dans leur tres belle residence, auquel la princesse astrid - fille du roi albert - et l'archiduc lorenz que je connais de longue date, m'ont fait l'honneur et l'amitie de participer, geste d'autant plus

30.9.93

16.30h

za

Dodis



BRUXELAM

ZBRN0075

CONFIDENTIAL

page 2 of 5

appreciable que le couple royal est, comme on le sait, en deuil. le timing de la visite fut interessant puisque celle-ci coïncidait avec le "conseil transports", en charge i.a. du mandat de negociation avec la suisse.

2. appreciations generales

mes interlocuteurs ont fait montre de disponibilite et d'egards envers la suisse ce qui a permis une discussion amicale, ouverte et claire. m. urbain me dit d'emblee que notre pays, malgre le 6 decembre, "n'etait pas moins europeenne que d'autres" etant donne que dans tous les etats ou il y a eu une consultation populaire sur la politique europeenne, l'approbation n'a pas ete massive. cette attitude positive a l'egard de la suisse est due au maintien, par le conseil federal, de la demande d'adhesion. si l'on m'a fait comprendre que notre dossier ne represente pas une priorite, il n'y avait neanmoins plus ce dogmatisme meprisant que les disciples de paul-henri spaak avait d'antan l'habitude d'afficher a l'egard de la suisse. cela dit, la partie est loin d'etre gantee. l'ambassadeur tran, avec qui, la veille, j'ai effectue le vol washington/zurich me disait dans sa franchise desarmante: "nos ministres sont courtois et, par consequent, vous disent ce que vous desirez entendre: des generalites positives. mais sache qu'en realite la communaute n'a ni temps ni envie de negocier avec la suisse a moins que cette derniere lui offre une contrepartie allechante et surfaite".

3. relations ch/ce

j'ai presente la position du conseil federal tout en expliquant que le peuple suisse a, en dernier ressort et au-dela de tout populisme, rejete l'eee du fait de son desequilibre que la communaute avait impose aux pays de l'aele. ce n'est donc pas en ajoutant des desequilibres au plan bilaterale que l'on convaincra le souverain qui a sa fierte propre. j'ai souligne le lien politique et contractuel entre la neat d'une part, l'aviation civile et les transports routiers d'autre part, de sorte que le lien s u p p l e m e n t a i r e avec la libre circulation des personnes etait "unverstaendlich und ungerechtfertigt". si ce dernier dossier coïncidait, certes, avec les intentions de liberalisation autonome du conseil federal, le quid pro quo avec les transports etait un "non starter". j'ai egalement emis nos reserves quant a la configuration institutionnelle, preconisee par la commission pour l'accord sur l'aviation civile. enfin, j'ai plaide le caractere equilibre en soi de l'accord sur la recherche.

a cela mes interlocuteurs on evoque l'inflexibilite de certains etats membres dont l'espagne. il existe, a tort ou a raison, le sentiment parmi certains d'entre eux que la suisse choisit ce qui lui plait pour une serie d'accord bilateraux, retire les avantages du grand marche europeen et veut peu donner en echange. malgre ce fait, la volonte existe de maintenir de bonnes relations avec la suisse qui represente en importance son deuxieme marche d'exportation (apres les etats-unis) et sa troisieme source d'importation (apres les etats-unis et le japon) mais pas d'accepter que la suisse selectionne et jouisse du marche unique sans contrepartie adequate. toute decision a son prix, celle du 6

BRUXELAM

ZBRN0075

CONFIDENTIAL

page 3 of 5

decembre a comme consequence d'avoir brise les "relations privilegiees" en mettant la suisse dans la situation d'un "pays tiers". helas, mes interlocuteurs n'ont pas tort.

le prochain conseil des 4/5 octobre a luxembourg aura un ordre du jour charge (gatt) de sorte que la presidence belge ne s'attend pas a une decision sur le calendrier et les domaines de negociation avec la suisse, cela d'autant moins qu'elle devra tenir compte de la ponderation des opinions emises par les etats membres.

vu cette situation, j'ai tente de decoupler les regles d'origine et les produits agricoles transformes de la discussion sur les "paquets" en les resituant dans le cadre qui leur est propre: l'accord de libre-echange. mes interlocuteurs ont admis l'interet mutuel de regler ces problemes ainsi que le bienfonde de les aborder au comite mixte.

j'ai saisi cette occasion pour plaider, une fois de plus, le ptv. enfin, j'ai remis un aide-memoire au sujet des indications d'origine des fromages.

4. gatt

malgre la presence de specialistes en matiere gatt, mes interlocuteurs etaient peu loquaces a ce sujet. cela s'explique par le fait que les belges ressentent une sympathie a peine voilee pour les positions francaises qu'ils ne peuvent cependant ouvertement soutenir dans leur fonction presidentielle. ces circonstances m'ont donne l'occasion de presenter en long et en large la position suisse dont il a ete pris connaissance avec un interet certain. voici l'essentiel de mes propos:

- . pour la suisse, il importe de terminer le cycle de l'uruguay sur la base du programme etabli par le president du tnc.
- . l'offre suisse du mois d'avril 1992 refletere notre position. elle diverge en deux sujets du texte, au sens etroit, du projet d'acte final de decembre 1991: (a) agriculture et (b) organisation mondiale du commerce.
- . nous esperons que, suite au conseil "jumbo" du 20.9.93, la negociation, notamment agricole, soit de nouveau clairement multilateralisee. il est inconcevable de "vendre" un resultat elabore exclusivement entre les etats-unis et la ce.
- . les modifications du projet d'acte final (paf) proposees par la suisse au sujet de l'agriculture refletent nos i n t e r e t s l e g i t i m e s tout autant que celles proposees par d'autres participants. elles datent d'avril 1992 et n'ont jamais fait l'objet d'une discussion entre les participants a la negociation.
- . les propositions au niveau des regles: le projet actuel ne fonctionne tout simplement pas (sauvegarde) ou ne refletere pas l'equilibre de punta del este (clause de continuation, absence de la notion de multifonctionnalite).
- . nos propositions tiennent compte de la particularite suisse, reconnue juridiquement par le gatt. nos requetes sont les suivantes:
 - pour tous les volets de la negociation agricole: periode transitoire de 10 ans
 - acces au marche: flexibilite dans la mise en oeuvre de la tarification generalisee (acceptee par la suisse):

30/09/93

15:11

AMBASSADE DE SUISSE BRUXELLES:

NO. 248

P005/006

BRUXELAM

ZBRN0075

CONFIDENTIAL

page 4 of 5

- tarification a la fin de la periode transitoire au plus tard pour la viande bovine, porcine et ovine, le lait (sauf le fromage) et les fruits et legumes
- en compensation, acces au marche minimal (pour ces produits) supplementaire des le debut de la periode transitoire
- sauvegardes adaptees aux besoins d'un petit marche a large penetration actuelle:
- le "trigger" propose de 125 pourcent n'a aucun effet de sauvegarde. par consequent, nous proposons d'etablir un lien avec les possibilites d'acces courant.
- en cas de sauvegardes quantitatives, la periode de base comprend les 5 annees precedentes et le droit maximum imposable est de 100 pourcent du droit prevalant dans l'annee d'application de la clause de sauvegarde.
- la clause de continuation doit contenir le principe de la multifonctionnalite (elle ne prevoit, a present, que l'objectif de la liberalisation progressive). il est necessaire de clarifier le statut de la boite verte telle qu'elle pourrait resulter par un amendement au titre du blair house deal.
- le reglement des subventions a l'exportation doit etre ameliore: la clause de minimis doit etre retenue comme cela est le cas pour le soutien interne. une telle clause est particulierement justifiee pour les petits exportateurs qui ne deregulent pas le commerce international. par consequent, pas de reduction des subventions pour les produits dont le volume n'excede pas un pourcentage donne du commerce mondial de ce produit ou une certaine part des importations de ce produit dans un autre pays. de plus, les subventions aux produits de base contenus dans les produits transformes ne doivent etre reduites que dans la mesure ou elle excedent la difference entre le prix mondial et le prix interne.

en ce qui concerne l'organisation multilaterale du commerce (omc)

j'ai souleve trois problemes majeurs:

- a la difference de la ce, la suisse considere qu'une decision d'amendement des accords coiffes par l'omc (marchandises, trips et services) ne peut prendre effet a l'egard des parties contractantes qui ne l'ont pas acceptee. la suisse peut cependant s'accommoder, dans certains cas, d'un systeme de prise de decision a la majorite des deux tiers, pour autant que l'amendement ne soit pas contraignant pour les membres qui ne l'ont pas accepte.
- waiver: a la difference de la ce, la suisse defend la position qu'une derogation ne peut etre octroyee que pour les accords multilateraux coiffes par l'omc qui prevoient cette possibilite. l'amenagement d'un waiver horizontal affaiblirait les disciplines de l'accord trips qui ne prevoit pas cette possibilite. cet argument a particulierement attire l'attention belge.
- l'omc prevoit une discipline de "best endeavour" dans la mise en oeuvre des accords. cela est particulierement dommageable pour l'ensemble de l'exercice (article xvi:4). elle permettrait aux usa de maintenir certaines mesures commerciales unilaterales et de ne pas subordonner les lois et reglementations internes aux regles de l'omc. mes interlocuteurs m'ont promis de clarifier la position communautaire a ce sujet.

dans sa reponse la presidence belge m'a donne l'assurance claire de "remultilateraliser" le blair house. les propos de sir leon brittan

30/09/93

15:12

AMBASSADE DE SUISSE BRUXELLES:

NO. 248

P006/006

BRUXELAM

ZBRN0075

CONFIDENTIAL

page 5 of 5

tenus a l'egard de mickey kantor lundi dernier correspondent a la position communautaire: "interpretations, amplifications, clarifications et additions" je m'en felicite tout en ajoutant que tran, dans l'avion, me disait que les entretiens de washington ont porte exclusivement sur l'acces au marche pour les biens et les services, l'acier et les aeronefs, tandis qu'il avait ete convenu de n'aborder l'agriculture qu'a la veille de la fin de l'uruguay-round. belle perspective...

5. bilaterales

ich erwaehte als bilaterales traktandum die nachkontrolle von arzneimitteln in belgien. gemaess pic-konvention verpflichten sich die signatarstaaten, die inspektionen von arzneimitteln gegenseitig anzuerkennen. belgien trat im september 1991 der pic-konvention bei. das innerstaatliche ratifikationsverfahren ist abgeschlossen und ein entsprechendes gesetz liegt vor. allerdings fehlt dem vernehmen nach noch die dazugehoerende verordnung (arrete d'execution). laut auskunft des gesundheitsministeriums (januar 1993) muss lediglich der belgische ministerrat noch zustimmen.

in einer stellungnahme vom 20.9.93 erklaerte nun der zustaeendige dienst des gesundheitsministeriums, dass wegen eines einspruches der eg-kommission belgien die erwaehte verordnung nicht habe erlassen koennen.

mein gespraechspartner glaubte zuerst, es handle sich um eine folge des negativen ausganges des ewr-referendums. nachdem ich ihm bestaetigt hatte, dass mit anderen eg-mitgliedstaaten (deutschland, niederlande) keine derartigen schwierigkeiten bestehen, sah er aber ein, dass es sich moeglicherweise um eine fehleinschaetzung seitens des gesundheitsministeriums handelt. das aussenministerium wird nun die sich aufdraengenden abklaerungen einleiten.

6. abschliessend liegt mir daran, herrn botschafter und frau simonin sowie der botschaft herzlich fuer ihre professionelle arbeit zu danken. unser neuer botschafter hat schon zahlreiche, aeusserst nuetzliche verbindungen aufgebaut. gleichzeitig haben mir verschiedene gespraechspartner ihr hohes lob ueber die arbeit von botschafter bodmer explizit zum ausdruck gebracht.
blankart.